

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTGOMBAULT – Indre
DU 27 NOVEMBRE 2024

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mil vingt quatre, le vingt sept novembre à vingt heures

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur CONFOLANT Philippe, Maire,

Date de la convocation : 18/11/2024

Présents : Philippe GALLO. Philippe CONFOLANT. Daniel BILLARD. Sébastien MAUROUSSET.

Anthony BOURBON .Louis de FARALS. Didier de CACQUERAY. Antoine SCHERRER

Absents avec pouvoirs : Marie BOSSU (pouvoir à Sébastien MAUROUSSET) - Serge BILLARD (pouvoir à Daniel BILLARD)

Secrétaire de séance : Louis de FARALS

ORDRE DU JOUR

- 1) Procès verbal et délibérations afférentes du 9 septembre 2024
- 2) Assurance statutaire adhésion CDG
- 3) Remplacement poste secrétariat de Mairie 2025
- 4) Zones d'accélération des énergies renouvelables
- 5) Rénovation éclairage public
- 6) Aménagement cimetière
- 7) Participation école de musique et piscine du Blanc
- 8) Questions diverses

1) **Le procès verbal** de la réunion du Conseil Municipal du 9 septembre 2024 est accepté à l'unanimité ainsi que les délibérations afférentes (N° 2024-025 à 2024-030)

2) ADHÉSION ASSURANCE STATUTAIRE

Dans le cadre du nouveau contrat groupe d'assurance statutaire négocié par le Centre de Gestion de l'Indre pour la période 2025-2028, le Conseil Municipal décide son adhésion (assurance permettant le remboursement des salaires des Employés en cas de maladie).

3) REPLACEMENT POSTE DE SECRETARIAT

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Secrétaire de Mairie fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai 2025.

Vu la délibération N°2024-029 du 9 septembre 2024 créant un emploi d'adjoint administratif à partir du 1^{er} janvier 2025, vu la déclaration de création du 23 juillet 2024 dans le cadre d'une mutation auprès du Centre de Gestion de l'Indre, Madame Valérie LAUZANNE est nommée à ce poste.

Les nouveaux horaires sont annexés. Jusqu'au mois d'avril, les anciens horaires sont aussi maintenus : Ouverture au public de lundi au jeudi de 13 H à 18 H.

4) ZONES ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le Maire rappelle que les zones d'accélération avaient été décidées par délibération N° 2023-053 du conseil municipal le 11 décembre 2023 et transmises au Référent Préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique puis au Comité Régional de l'Energie (CRE) par arrêté préfectoral du 24 juillet 2024. Ce dernier a rendu un avis positif le 23 septembre 2024.

Les zones actées sont les suivantes :

- PHOTOVOLTAÏQUE

- Autorisé sur l'ensemble de la Commune

- MÉTHANISATION

- Autorisé sur l'ensemble de la Commune

- HYDROÉLECTRICITÉ

- Ce projet déjà réalisé (2020), est la rénovation complète de l'outil de production hydroélectrique sur le barrage de l'Abbaye. Puissance : 173 kW (parcelle B 1164 sur le domaine public fluvial)

- GÉOTHERMIE

- Autorisé sur l'ensemble de la Commune

- AGRI PHOTOVOLTAÏQUE

- Autorisé sur l'ensemble de la Commune (selon avis Chambre d'agriculture)

- ÉOLIEN

Il convient d'exclure l'éolien des zones d'implantation des énergies renouvelables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- VALIDE la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune, pour arrêter la cartographie, telle qu'exposée dans la présente délibération, et confirmée dans le dernier avis du Comité Régional de l'Energie.

- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à la sous-préfète d'Issoudun et La Châtre, référente préfectorale unique de l'Indre, en vue de son arrêté définitif, ainsi qu'à la Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse et à l'établissement public en charge du Schéma de Cohérence Territoriale, le syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre

VALIDE l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune (PLUI Communauté de Communes Brenne Val de Creuse) dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

5) RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC

Un devis concernant la rénovation et l'optimisation de l'éclairage public a été demandé par l'intermédiaire du Syndicat d'énergie de l'Indre. Les devis sont les suivants :

- Villebernier :..... 4 679,40 € HT
- Rue du Châtelet – Rue de la Croix Bergère – Rue de la Garenne – Chemin du haut Bourg – Place de la Fontaine - Pont :..... 27 954,40 € HT
- Rue de l'Abbaye – Rue des Falaisières –La Cité -Abbaye :..... 6 042,60 € HT
- Rue du Blanc – Place St Jacques – Rue du Point du Jour – Chemin des Roches – Route de Pouligny : 10 180,40 € HT

La totalité serait de 48 856,80 € HT, soit 58 628,16 € TTC

Le Conseil Municipal examine ce dossier ainsi que les subventions qui pourraient être demandées afin que cette réhabilitation de l'éclairage public être inscrite au budget 2026.

6) AMÉNAGEMENT CIMETIÈRE

Une étude diagnostic du cimetière a été établie en octobre 2024 par le Groupe ELABOR.

Le rapport concerne :

- L'élaboration d'un plan
- La reprise des tombes en état d'abandon
- L'amélioration de l'aspect général
- L'optimisation de l'espace
- La sécurité des biens et des personnes
- Les concessions
- Le point de vue administratif
- L'aménagement du site.

Le devis s'élève à 21 254,20 €. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite considérant ce montant trop onéreux pour la Commune.

Un devis a été demandé afin de plus simplement effectuer en interne (logiciel) la gestion du plan de cimetière qui s'élève à 2 220,48 € TTC et sera inscrit au budget 2025.

7) PARTICIPATION ECOLE DE MUSIQUE DU BLANC

Lors des précédents Conseils Municipaux, il avait été évoqué la demande de participation financière de la Mairie du Blanc, qui supporte l'intégralité de la charge financière (quel que soit le lieu de résidence) de l'enseignement artistique (musique, danse...) des personnes inscrites.

La participation des Commune serait de 2 € par habitant à partir de 2025.

8) QUESTIONS DIVERSES

- Un Habitant demande une installation de ralentisseurs rue de l'Abbaye considérant que la vitesse des véhicules reste excessive malgré les panneaux à 30 Km/h. Nous transmettons le dossier au Conseil Départemental.

- Une exposition d'aquarelles portant comme sujet « Mes Iris » sera présentée à la Bibliothèque de janvier à juin 2025.

- Les Habitants sont invités à la cérémonie des vœux 2025 du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 24 janvier 2025 à 19 H à la salle des fêtes (invitation distribuée aux Habitants)

D'autre part, tout comme l'an dernier, un colis sera distribué aux Habitants de plus de 75 ans.

- Fontgombault en Fête organise sa manifestations habituelle afin d'offrir un cadeau aux enfants de la Commune (jusqu'à 10 ans) le samedi 14 décembre à partir de 14 H 30 à la salle des fêtes. (Invitation distribuée aux Habitants)

Divers informations seront jointes aux Habitants :

- Symctom
- PNR
- Horaires Mairie
- Invitations aux vœux 2025
- Fête de Noël de « Fontgombault en fête »

Le Maire,
P. CONFOLANT



Le Secrétaire de séance,
Louis de Farals

